



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division des Personnels Enseignants

Affaire suivie par
Jessy DIAKITE

DPE1
Cellule Actes collectifs

Téléphone
01.57.02.69.34

Fax
01.57.02.61.51

Mél
stagiaires.dpe@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr



Créteil, le 14 juin 2017

La rectrice de l'académie de Créteil

à

- Mesdames et Messieurs les professeurs stagiaires
- Mesdames et Messieurs les conseillers principaux d'éducation stagiaires

Objet : Affectation des fonctionnaires stagiaires, lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré (rentrée 2017)

Ref : Note de service ministérielle n° 2017-069 du 11 avril 2017 parue au Bulletin Officiel n° 15 du 13 avril 2017 relative à l'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré – rentrée 2017.

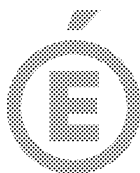
Vous venez d'être admis(e) à un concours de recrutement de personnel enseignant ou d'éducation. A la suite de ce succès, le ministère vous a nommé(e) dans l'académie de Créteil pour y effectuer votre première année en qualité de fonctionnaire stagiaire de l'Education Nationale.

Cette première année revêt une importance particulière et, pour vous accompagner dans cette découverte du métier et vous aider à développer les compétences professionnelles indispensables à la réussite de vos élèves, je désignerai un tuteur qui sera le plus souvent un pair de votre établissement.

Vous serez nommé(e) fonctionnaire stagiaire et serez affecté(e) dans un établissement du second degré.

Les fonctionnaires stagiaires lauréats des concours externes, internes et troisième concours de la session 2017 qui terminent leur M1 en 2017 suivront, au cours de l'année 2017-2018, un cursus universitaire en vue de valider leur deuxième année de master MEEF, dont le stage en établissement constituera le versant professionnel.

Les autres catégories de stagiaires, dispensés de la préparation du master, soit parce qu'ils en détiennent déjà un, soit parce qu'il ne leur est pas nécessaire pour être titularisé, verront leur parcours à l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) adapté, afin de tenir compte de leurs besoins de formation, en fonction notamment de leur parcours antérieur.



I) SAISIE DES VŒUX DE PREFERENCES ET RESULTAT D'AFFECTATION

Cette procédure d'affectation concerne :

- ✓ les lauréats des concours de recrutement des sessions 2017 (externes, internes et troisième concours)
- ✓ les lauréats d'une session antérieure ayant bénéficié d'un report de stage durant l'année 2016/2017
- ✓ les lauréats déjà affectés dans l'académie de Créteil et réintégréés dans leur fonction après des congés statutaires.

Elle ne s'applique pas aux lauréats affectés dans l'académie au titre du concours réservé ou de l'examen professionnalisé réservé.

Les lauréats de la session 2016 dont le stage n'a pas été évalué ou pour lesquels une décision de renouvellement de stage a été prise seront affectés sur un service d'enseignement choisi par les inspecteurs pédagogiques en dehors de cette procédure.

La saisie des vœux se fera en fonction des disciplines à l'adresse suivante : <http://bv.ac-creteil.fr/foncstg/>

La période de saisie des vœux s'effectuera entre le 5 et le 13 juillet 2017.

Le détail des périodes d'ouverture du serveur par discipline sera consultable à partir du 29 juin 2017 sur la page suivante du site académique : <http://www.ac-creteil.fr/pid32928/nouveaux-enseignants.html>.

Au-delà de la période d'accès ci-dessus mentionnée, aucun vœu ne sera pris en compte. En cas d'absence de vœux, vous serez affecté(e) en fonction des besoins du service.

Une cellule académique d'aide et de conseil sera à votre disposition du mercredi 05 juillet au jeudi 13 juillet, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h, aux numéros suivants : 01.57.02.60.39 ou 01.57.02.27.99.

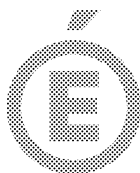
Le résultat des affectations sera disponible à partir du lundi 24 juillet 2017 sur le serveur du Rectorat : <http://bv.ac-creteil.fr/affect/>.

Les lauréats des concours externes, internes et troisième concours qui **possèdent une expérience d'enseignement, d'éducation ou d'orientation** résultant de l'exercice, **dans leur discipline de recrutement**, des fonctions dévolues aux membres du corps d'accueil pendant une durée au moins égale à **un an et demi d'équivalent temps plein au cours des trois années** précédant leur nomination en qualité de stagiaire, seront affectés à temps complet.

Les lauréats des concours externes, internes et troisième concours n'ayant pas d'expérience professionnelle d'enseignement (ou une expérience inférieure à celle mentionnée au paragraphe précédent) seront affectés à mi-temps*, soit :

- ✓ pour les disciplines d'enseignement hors EPS :
 - certifiés, PLP (8h à 10h)
 - agrégés (7h à 9h)
- ✓ pour l'EPS :
 - professeur d'EPS (9h50 ou 10h50)
 - agrégés d'EPS (8h50 ou 9h50)
- ✓ pour la documentation : 18h00
- ✓ pour les CPE : 19h50

* les personnels affectés à mi-temps percevront une rémunération à temps complet



II) LES JOURNEES D'ACCUEIL :

Les fonctionnaires stagiaires sont invités à participer aux journées d'accueil mises en place avant la rentrée scolaire qui auront lieu du 28 août au 30 août 2017. Ce dispositif d'accueil est destiné à la présentation des enjeux de l'année de stage, des conditions de son déroulement et de l'environnement scolaire dans lequel va s'effectuer la mise en situation professionnelle.

Lors de la journée du lundi 28 août 2017, vous pourrez également rencontrer, en cas de besoin, et notamment sur les questions de logement, des personnels de la division de l'accompagnement médical, social et professionnel (DAMESOP) et des assistantes de service social qui seront à votre disposition pour répondre à vos interrogations et vous aider dans vos démarches.

Pour les lauréats des concours et examens professionnalisés réservés et pour les stagiaires issus des concours externes, internes et troisième concours, ayant l'expérience d'enseignement requise, la matinée d'accueil académique du mardi 29 août 2017 sera suivie par des réunions avec les inspecteurs disciplinaires et d'éducation.

A) L'ACCUEIL ACADEMIQUE

Dates de l'accueil :

- le lundi 28 août 2017 pour les lauréats des concours externes, internes et troisième concours, stagiaires à mi-temps en établissement
- le mardi 29 août 2017 pour les lauréats des concours et examens professionnalisés réservés et pour les stagiaires issus des concours externes, internes et troisième concours ayant l'expérience d'enseignement requise, stagiaires à temps complet en établissement

Lieu d'accueil :

Faculté de Droit - Université Paris-Est – Créteil - Val de Marne
83 / 85 Avenue du Général de Gaulle
94000 CRETEIL

Modalités d'accès :

Métro Ligne 8 : station « Créteil l'Echat »

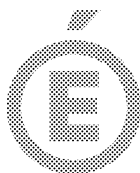
Parking possible : accès 5 rue André Boulle

Plan du site de la faculté de droit :

<http://www.ac-creteil.fr/pid32928/nouveaux-enseignants.html>

Le déroulé précis de ces journées, et notamment les heures d'accueil par discipline, seront consultables à partir du 30 juin 2017 sur le site de l'académie de Créteil à l'adresse suivante : <http://www.ac-creteil.fr/pid32928/nouveaux-enseignants.html> .

Pour le bon déroulement de cet accueil, je vous demande d'éviter tout retard et vous remercie **de vous munir d'une pièce d'identité.**



4

B) L'ACCUEIL A L'ECOLE SUPERIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION (concours externe, concours interne, 3^e concours, stagiaires à mi-temps).

L'accueil académique, en présence des responsables de l'administration et de la formation, se prolongera les mardi 29 août et jeudi 31 août 2017 par un accueil à l'ESPE (Créteil, Paris ou Versailles) qui mobilisera les responsables des parcours et les formateurs.

Vous trouverez les renseignements concernant le lieu, l'adresse et l'horaire de ces deux journées :

- ✓ pour les lauréats en formation à l'ESPE de Créteil, à l'adresse suivante : <http://espe.u-pec.fr>
- ✓ pour les lauréats inscrits dans les ESPE de Paris ou de Versailles : <http://www.espe-paris.fr> ou <http://espe-versailles.fr>.

C) L'ACCUEIL EN ETABLISSEMENT aura lieu le mercredi 30 août 2017

Vous êtes invité(e) à prendre l'attache de votre chef d'établissement pour connaître les modalités d'accueil de cette journée.

Je vous félicite très sincèrement pour votre réussite et vous souhaite la bienvenue dans l'académie de Créteil.

IMPORTANT :

Vous trouverez à l'adresse suivante :

<http://www.ac-creteil.fr/pid32928/nouveaux-enseignants.html>

des informations relatives :

- à la formulation de vos vœux de préférence d'affectation
- au dispositif d'accueil
- aux formalités à accomplir avant votre prise de fonction.
- aux formalités d'inscription à l'ESPE : **attention votre inscription à l'ESPE pour la rentrée 2017 est obligatoire**

La Rectrice de l'académie de Créteil

Béatrice GILLE